

# Contribution du CESER Pays de la Loire au Plan Régional Santé Environnement 4



**Avril 2023**

Suite à la participation de conseillers et conseillères aux Ateliers territoriaux consacrés à l'élaboration du PRSE4, le CESER souhaite y contribuer en transmettant aux rédacteurs des éléments issus de ses travaux sur le sujet. Cette note qui s'articule suivant les six axes du PRSE 4, regroupe les remarques et préconisations du CESER traitant de santé environnementale. Elle est construite à partir des études et Avis remis par le CESER à la Région :

- Etude *Plans régionaux de santé : L'écosystème de santé en Pays de la Loire, quels défis pour la Région?* juin 2022
- Etude *L'arbre, poumon de nos vies ligériennes – Un enjeu à partager*, Juin 2022
- Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale*, décembre 2020
- Avis *Promouvoir une écologie positive : Plan d'actions « eau potable »*, mars 2023
- Avis *Plan Ambition alimentation Santé*, juillet 2020

NB : Les préconisations du CESER s'adressent en premier lieu à la Région qui est sa première interlocutrice. Cependant, elles peuvent être reprises et adaptées pour être redéployées par tout autre acteur qui agira dans son cadre d'action et avec ses moyens propres.

## Contexte général et constats<sup>1</sup>

La santé environnementale apparaît comme un enjeu de mieux en mieux pris en compte par les pouvoirs publics. En témoigne la mobilisation des acteurs, en nombre comme en diversité, qui ont participé à la concertation mise en place pour la construction du PRSE3, à son évaluation à mi-parcours et à la démarche impulsée actuellement.

Le Plan Régional Santé Environnement est la déclinaison régionale du Plan National Santé Environnement qui prend en compte des spécificités du territoire. Il a pour objectif d'agir pour un environnement favorable à la santé et se décline en fonction **des enjeux régionaux**, des intérêts et de la capacité des acteurs à s'investir sur certaines thématiques.

Rappelons que ce plan n'a rien de prescriptif et que ces axes ne sont pas intégrés dans les politiques publiques. **Pour le CESER, il est donc du rôle des co-pilotes de veiller à un bon déploiement de son animation territoriale auprès des 72 EPCI de la région.**

Sa stratégie s'articule avec les autres plans traitant de l'impact de l'environnement sur la santé. **Les différents copilotes agissent donc sur des axes relevant de leurs compétences et des problématiques développées dans leurs propres plans d'actions.**

Sur la dimension financement, ARS, DREAL et Conseil régional sont rejoints par l'Autorité Nationale de Sureté Nucléaire (ANS). **Le CESER note que le plan PRSE3 ne disposait pas de budget pluriannuel dédié garantissant son**

<sup>1</sup> Etude *Plans régionaux de santé : L'écosystème de santé en Pays de la Loire, quels défis pour la Région?* juin 2022

**fonctionnement sur les 5 ans de sa durée.** Par ailleurs, il relève l'absence de la Direction régionale l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dans la version PRSE4.

La mise en œuvre opérationnelle du PRSE3 s'est faite par des **appels à candidatures annuels** lancés auprès d'acteurs de terrain associatifs ou institutionnels pour valoriser des actions à déployer dans la région. **L'essentiel de ces actions relève de la sensibilisation, et/ou de l'information** des populations ou des collectivités. Le **CESER rappelle sa position réservée quant à l'efficacité sur le long terme d'actions de prévention portées par des appels à projet ou à manifestation d'intérêt.**

Ces deux derniers points posent **la question des moyens de la mise en œuvre du PRSE en termes de diversité d'actions développées comme de moyens financiers engagés, et questionne donc son efficacité réelle.**

## Enjeux transversaux repérés par le CESER<sup>2</sup>

1. **La réduction des inégalités environnementales** qui pèsent sur la santé au même titre que les inégalités sociales et territoriales auxquelles elles sont souvent liées.
2. La **nécessité d'appropriation par le plus grand nombre du concept « Santé environnement »** est pour le CESER une priorité. La dimension transversale de la Santé Environnement, les liens à faire notamment avec la crise sanitaire, la question de la biodiversité, la prise en compte de l'environnement de travail... sont autant d'axes de prévention majeurs.
3. **La reconnaissance du rôle important des porteurs d'actions sur l'axe sensibilisation /prévention**, opérateurs dans le PRSE, est soulignée. A titre d'exemples, citons : la Mutualité, Centres Permanents d'initiative pour l'Environnement (CPIE), Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), UFC-Que choisir...). La place que pourraient prendre les collectivités territoriales en articulant le PRSE et leurs politiques publiques est aussi questionnée.
4. **L'évaluation du PRSE, en termes d'utilité et d'efficacité**, car il peut être perçu comme « un truc en plus » qui démultiplie des actions, sans moyens propres et conséquents garantis sur la durée, cela à côté de plans et schémas obligatoires.
5. **La cohérence du PRSE avec le Projet régional de santé** en cours de construction par l'ARS **et le décroisement des différents types de contractualisation** (notamment les contrats locaux de santé) pourraient permettre d'intégrer efficacement la dimension de santé environnementale dans les actions conduites au titre de la santé publique.
6. **Une communication basée sur des messages positifs**, notamment sur les services que peut rendre l'environnement à la santé, construite sans oblitérer les problématiques existantes, pourrait contribuer à apaiser un climat d'éco-anxiété et à favoriser la promotion des actions de santé environnementales (cf rétrospectives PRSE3).

## Enjeux en lien avec les objectifs thématiques du PRSE 4

### Axe 1 : Le bâtiment, l'habitat et la santé<sup>3</sup>

La pénurie globale de logements et plus spécialement de logements financièrement accessibles concerne tous les types de logements des parcs privés ou sociaux. La hausse du coût des matériaux et des taux d'intérêt impactant fortement la construction de nouveaux logements et l'interdiction à la location<sup>4</sup> de logements dits « passoires thermiques » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, contribuent à tendre le marché.

Le CESER identifie plusieurs priorités :

En premier lieu, il s'agit de faire **appliquer la loi au 1er janvier 2023<sup>5</sup> ET d'avoir suffisamment de logements** pour faire face à la demande. La dimension environnement doit se faire en complément de la dimension sociale, notamment des jeunes et des personnes en situation de précarité.

Des **articulations sont à faire entre : précarité et logement insalubre, amélioration de la performance énergétique et amélioration de la performance acoustique.** Concernant ce dernier point, l'isolation extérieure dans le cadre de

<sup>2</sup> Enjeu 1 à 4 CF. Etude *Plans régionaux de santé : L'écosystème de santé en Pays de la Loire, quels défis pour la Région?* juin 2022

<sup>3</sup> CF. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale*

<sup>4</sup> Le **critère de performance énergétique (DPE)**, qui établit si un logement est décent, a été modifié en ce sens par [un décret paru au Journal officiel le 13 janvier 2021](#). Cette mesure ne s'applique qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter du 1er janvier 2023.

<sup>5</sup> <https://www.gouvernement.fr/actualite/interdiction-a-la-location-des-logements-mal-isoles>

rénovation énergétique et la diminution de la perception des bruits extérieurs qui en résulte, peut rendre plus sensible aux bruits intérieurs. Les nuisances sonores intérieures sont peu prises en compte mais sont primordiales pour le bien vivre ensemble en logement collectif.

Par ailleurs, une grande partie des Pays de la Loire est soumise au risque radon et classée en zone 3. Rappelons que ce gaz radioactif naturel est le 2ème facteur du cancer du poumon après le tabac. Un plan déployé par l'ARS permet la **sensibilisation à la qualité de l'air intérieur du grand public et des collectivités** sous forme de campagnes d'information et de mesures gratuites dans les logements privés. Il pourrait être mis en relation avec les actions plus large de sensibilisation : faire connaître le bon usage des VMC et des entrées d'air, sensibiliser à l'aération quotidienne... Les mesures de correction/prévention passent aussi par des travaux dans les pièces touchées.

⇒ Dans ses études, le CESER a produit les préconisations suivantes :

## CRÉATION D'UNE AGENCE FONCIÈRE RÉGIONALE

### PRÉCONISATION N° 1

#### **CIBLES : Publics, Territoires, Acteurs locaux**

#### **OBJECTIF**

Faciliter les conditions d'accessibilité au logement et favoriser son développement harmonieux sur les territoires.

#### **BÉNÉFICES**

- Amélioration de la qualité de vie par le développement d'un habitat sain, accessible
- Contribuer à la réhabilitation et à la mixité sociale des centres-villes et centres-bourgs, ainsi qu'à leur dynamisme économique
- Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)
- Création d'emplois locaux non délocalisables (appui sur la filière du bâtiment avec la Cellule économique régionale de la construction (CERC) et le cluster Novabuild (bâtiment durable)
- Revalorisation du parc existant local

#### **MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION**

- Accompagner les organismes de foncier solidaire (OFS) territoriaux pour neutraliser le coût du foncier et faciliter l'accession à la propriété au logement (cf. loi ALUR)
- Porter la réhabilitation de logements indignes ou énergivores par deux leviers :
- Un processus d'achat-réhabilitation puis de revente en logement social aux collectivités, aux bailleurs sociaux ou privés, sans oublier les besoins de logement pour les étudiants et les jeunes travailleurs. Proces-

sus qui prendrait appui sur les EPCI (pour le repérage des logements à réhabiliter) et sur le développement et la mobilisation des Plateformes Territoriales pour la Rénovation Énergétique déployées dans les territoires ;

- La création d'un fonds de soutien aux copropriétés fragiles et propriétaires impécunieux dans la rénovation de leur habitat. Prêt à la rénovation attribué aux propriétaires. Pour le repérage des copropriétés privées, collaboration avec les syndicats gestionnaires.
  - Informer et accompagner les EPCI en ingénierie de projet pour l'amélioration de l'habitat. Et ce, afin qu'ils se saisissent au mieux, d'une part, du SRADDET dans une perspective de mixité sociale et de limitation de la consommation foncière et, d'autre part, des dispositifs existants régionaux (PRSE 3, Pacte de ruralité) ou nationaux (Actions Cœur de ville, revitalisation Centres-bourgs). Cette action peut être menée dans le cadre de déploiement de CTR.
  - Créer un temps fort régional sur le mal logement.
- Ces trois missions visent à définir des programmes d'action sur le logement, les bassins d'emploi et les services dont la santé. Pour garantir leur cohérence territoriale, ils pourraient être définis lors d'une concertation de type Conférence de l'aménagement.

#### **POLITIQUES DE RÉFÉRENCE**

- # Programme « Renouvellement urbain »
- # Politique « Logement et efficacité énergétique »
- # Programme « Habitat et logement social »
- # Levier contractuel SRADDET, CTR
- # SEM Croissance verte
- # SEM Croissance verte

# ADOPTER UN PLAN AMBITIEUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

PRÉCONISATION N° 5

**CIBLES : Publics, Acteurs locaux**

## OBJECTIF

- Améliorer le confort des habitants
- Lutter contre la précarité énergétique.

## BÉNÉFICES

- La santé / Amélioration d'un déterminant de santé.
- L'emploi local.

Ce plan doit également permettre d'accélérer la mise en œuvre du service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE) et le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE). Il s'agit d'assurer un socle commun de prestations sur tout le territoire.

## MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Renforcer les montants alloués à la rénovation énergétique dans le budget régional (notamment aux AREEP (Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers) et mettre en place rapidement une offre

de tiers-financement intégrée à un dispositif «clé en main» (accompagnement technique et financier) via la SEM Croissance verte. Cela supposera de travailler avec la place bancaire et de mobiliser les crédits de la banque européenne d'investissement.

- En complément, la Région pourrait soutenir des structures mobiles de conseil ou des permanences délocalisées pour aller aux plus près du public concerné.
- Le CESER préconise en outre une refonte des dispositifs afin de garantir leur efficacité et leur simplicité. Cela passe par la garantie de l'obtention des aides avant travaux et l'expérimentation du dossier unique dans notre région.
- Concernant le logement social, la Région pourrait amplifier le soutien au dispositif Energie Sprong de rénovation à un niveau énergie zéro garanti sur 30 ans (tous usages énergétiques).

## POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

En juin 2020, le CESER a porté cette préconisation auprès de la Région lors de la saisine par la Présidente sur le plan de relance.

## Axe 2 : Les produits chimiques et la santé

### Environnement de travail et santé<sup>6</sup>

Pour le CESER, cet axe **renvoie directement au PRST 3 et pourrait permettre une interconnexion des plans et des acteurs** : les entreprises, la DREETS, l'ARS et bien sûr la Région sur sa compétence développement économique.

L'apport du PRSE 3 est surtout ciblé sur la méthodologie de gestion de crise amiante (GT, annuaire des interlocuteurs/acteurs...). L'amiante reste encore un sujet sur les chantiers du bâtiment, où les repérages ont généralement été réalisés, mais aussi des travaux publics (chantiers de voirie, réseaux...) et chez les particuliers. Mais la question des environnements professionnels est beaucoup plus large et intègre les problématiques chimiques (pesticides, composés volatiles), de la qualité de l'air intérieur, nanoparticules...).

Concernant la **qualité de l'air dans les environnements professionnels**, la DREAL mentionne l'importance de protéger la santé des utilisateurs des pesticides. Elle souligne l'importance de la **mesure des pesticides** dans l'air ainsi que les études sur les phytosanitaires, notamment dans le vignoble nantais<sup>7</sup>. On note chez les professionnels une évolution très positive dans les précautions de manipulation et une plus grande attention à l'usage de protections dans le monde agricole<sup>8</sup>. Lors de son audition, la DREAL a rappelé que le dispositif PhytoSignal, mis en œuvre durant l'été 2021, permet au grand public de signaler des pratiques d'épandages qui n'apparaîtraient pas conformes aux règles établies. Par ailleurs, de plus en plus de communes et d'EPCI agissent pour réduire ou arrêter l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts publics. Il serait intéressant d'envisager une articulation entre la politique régionale santé-environnement et les orientations et dispositions de la nouvelle PAC dont un des objectifs consiste à réduire de 50% l'emploi des pesticides d'ici à 2030 ainsi qu'avec le Plan national Ecophyto 2+<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Cf. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale*

<sup>7</sup> <http://www.airpl.org/Air-exterieur/mesures-en-direct> et <http://www.airpl.org/Publications/rapports/20-03-2020-mesures-deproduits-phytosanitaires-dans-l-air-du-vignoble-nantais-resultats-2019>

<sup>8</sup> Témoignage de Nadine Alletru – Conseillère Ceser

<sup>9</sup> <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-plan-Ecophyto-2-en-Pays-de-la> et <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-bilan-de-l-action-Ecophyto-en> et <http://www.paysdelaloire.prse.fr/expositions-de-la-population-aux-pesticides-un-axe-a429.html>

Concernant **les nanomatériaux**, le PRSE3 indique que la sensibilisation à leur usage est essentielle<sup>10</sup>. La DREETS et la DREAL ont d'ailleurs organisé un colloque d'une demi-journée sur cette thématique dans le monde de l'entreprise fin 2019.

La **veille technologique/sanitaire est nécessaire et doit être permanente**. Elle doit aussi prendre en compte les **pathologies « décalées »** ; celles qui surviennent lors de la retraite. Ces dernières sont souvent liées à l'environnement du travail pendant l'activité des personnes concernées. Leur étude permettrait d'enrichir les données et d'améliorer les préconisations faites aux entreprises.

⇒ **Dans ces études, le CESER a produit les préconisations suivantes**

Ces préconisations peuvent inclure dans leur mise en œuvre un volet santé environnement lié aux risques chimiques dans l'entreprise

## DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SANTÉ DANS LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES NOTAMMENT PME-TPE

### PRÉCONISATION N° 4

#### **CIBLE : Acteurs locaux**

#### **OBJECTIF**

Inciter les PME et TPE dans des dynamiques de prévention des risques professionnels.

#### **BÉNÉFICES**

Améliorer les conditions de travail et le bien-être dans l'entreprise.

#### **MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION**

Responsable des politiques économiques, la Région doit veiller au déploiement de politiques de prévention des risques professionnels :

- Accompagner les dynamiques de communication et les bonnes pratiques auprès des entreprises sur l'intérêt de la prévention des risques professionnels
- Soutien de la Région aux entreprises qui s'engagent dans l'adoption de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes de suivi en faveur de la santé et de la prévention dans les PME et TPE

#### Par exemple

- Expérimentation (mobilisable en lien avec les AFS de la CARSAT) : Inclure des modules « prévention santé au travail » dans les formations sanitaires et sociales, notamment pour les métiers d'aide à la personne. Un soutien à l'innovation pourrait être mis en œuvre en lien avec le Gérontopole, les EPCI et toute la filière de la Silver Economy
- Promouvoir la réduction de la pénibilité du travail avec le programme de la CARSAT (ex. aide engins au levage, aspiration menuiserie ou soudure)
- Soutenir des Journées de conseil prévention sur site, en direction des TPE et PME avec une prise en charge par la Région et les branches professionnelles, notamment dans le cadre d'actions concertées entre entreprise et SST selon le principe « Chacun sur son métier »

#### **POLITIQUES DE RÉFÉRENCE**

# Plan de bataille pour l'emploi

<sup>10</sup> <http://www.paysdelaloire.prse.fr/nanomateriaux-une-sensibilisation-essentielle-a-l-a588.html>

## DÉVELOPPER UNE FORMATION « RÉFÉRENT PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL »

PRÉCONISATION N° 6

### CIBLE : Acteurs locaux

### OBJECTIF

Former des « référents prévention santé au travail » pour développer la prévention santé travail en entreprise.

### BÉNÉFICES

- Action basée sur le modèle des sauveteurs secouristes du travail (SST)
- Avoir une veille dans l'entreprise (spécialement pour les TPE et PME)

### MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Consulter les acteurs responsables pour la consolidation des missions et les éléments du programme de formation : ARACT, CARSAT, SSTI et les partenaires sociaux

- Insérer la formation dans le programme de formation du Conseil Régional

- Repérer des "Référents prévention" au sein de l'entreprise et les former

En parallèle :

- Développer une formation « Sensibilisation à la prévention des risques professionnels » à destination des demandeurs d'emplois volontaires afin de permettre aux futurs salariés d'avoir un regard éclairé sur leur poste de travail, et avoir la possibilité de faire des propositions pour le faire évoluer
- Puis ouvrir l'accès à la formation « Référent prévention » à ces personnels

### POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

- # Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP)

## Axe 3 : L'urbanisme et la santé<sup>11</sup>

La question des **inégalités environnementales** et de leurs conséquences sur la santé est prégnante: maladies respiratoires, perturbation de l'attention, stress, violences intrafamiliales, syndrome du manque de nature...

Dans les programmes de rénovation comme de construction, **l'intégration d'espaces végétalisés urbains**, de **circulations douces**, même si elles ne permettent pas l'atténuation des changements climatiques à la hauteur attendue, dégage **des bénéfices secondaires en termes de bien-être**, avec des impacts multiples pour les habitants<sup>12</sup>. D'autres dimensions en lien avec la santé des habitants sont à prendre en compte comme l'accessibilité universelle (prévue dans les normes de construction), le développement d'habitat inclusif, et de l'habitat intergénérationnel.

Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, le CESER note l'intérêt des **études d'impact en santé (EIS)**. Même si leur mise en œuvre peut être lourde et débouche parfois sur des résultats souvent contrastés, elles permettent le lancement de travaux d'ampleur et via leur démarche participative une réelle concertation entre les « décideurs » et les habitants.

Le CESER souligne également que le réchauffement des températures entraîne la concentration de polluants et l'accélération de **l'évolution de la pollution atmosphérique**. Celle-ci est responsable de 2 500 à 3 000 décès annuels en Pays de la Loire et de l'augmentation du risque de maladies respiratoires (asthme et allergies sont à suivre, plus particulièrement chez les enfants).

⇒ **Dans ces études le CESER a produit les préconisations suivantes**

<sup>11</sup> CF. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale*

<sup>12</sup> <http://www.paysdelaloire.prse.fr/espaces-vegetalises-urbains-et-sante-un-guide-a754.html> et « L'arbre et sa disparition au cœur des préoccupations environnementales et sociales » Etude Ceser à paraître 2022

# SOUTENIR L'EXPÉRIMENTATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT INTÉGRANT LES ENJEUX DE SANTÉ

PRÉCONISATION N° 4

## CIBLES : Territoires, Acteurs locaux

### OBJECTIF

Développer un urbanisme et des logements favorables à la santé (intégration de la biodiversité, réduction de la pollution,...) et à la mixité sociale.

### BÉNÉFICES

- Améliorer le cadre de vie pour le bien-être des habitants et la capacité à vivre des situations exceptionnelles (par exemple un confinement).
- Améliorer la santé environnementale par l'urbanisme.

## MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Soutenir dans le cadre des dispositifs régionaux des projets favorisant l'inclusion de tous dans la ville (résidences « autonomie », aménagements paysagers des cœurs de ville intégrant des circulations apaisées, etc.)
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention de la santé (parcours de promenade, accès aux commerces de proximité...)
- Soutenir le développement des EIS via les CTR et les partenariats avec l'ARS et les EPCI (via le CLS)

## POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

- # Programme « Renouvellement urbain »
- # Programme « Habitat et logement social »
- # Levier contractuel SRADDET (qui intègre les Plan Locaux d'Urbanisme), CTR
- # SEM Croissance verte

## Axe 4 : La biodiversité et la santé

Le CESER rappelle que la période de confinement liée à la pandémie Covid a mis en avant l'importance de la nature et de la biodiversité sur la santé. De nombreuses observations ont abouti à l'hypothèse d'une corrélation entre l'éloignement de la nature et le développement de problèmes de santé physiques (prise de poids, obésité, diabète, hypertension, myopie) et mentaux (hyperactivité stress, dépression) concernant notamment les enfants. Certains médecins se sont accordés sur l'appellation « syndrome de manque de nature ».

L'étude du CESER « *L'arbre, poumon de nos vies ligériennes*<sup>13</sup> » note que :

En plus de fournir de nombreux services environnementaux, les arbres ont un impact direct sur la santé des êtres humains. En effet, depuis l'antiquité, les plantes sont reconnues pour contenir des principes actifs bénéfiques à la santé humaine. Les premières recherches sur les bénéfices sociaux des arbres proviennent du médecin japonais Qing Li, précurseur de la sylvothérapie, la thérapie par les arbres. Les arbres secrètent des molécules (ou composés organiques volatils) antimicrobiens appelées les phytoncides qui leur servent de barrière naturelle contre les agressions extérieures. Les promeneurs, lorsqu'ils se situent à proximité des arbres respirent ces molécules présentes. Les phytoncides secrétées ont de nombreux bénéfices thérapeutiques comme la réduction du stress, le renforcement du système immunitaire, la baisse de la glycémie, la prévention des risques cardiovasculaires... C'est pourquoi, de plus en plus de médecins s'appuient sur cette **méthode naturopathique et prescrivent à leurs patients des promenades en forêt.**

**Des études, (Plante & Cité Angers),** montrent par exemple que les personnes en convalescence consomment moins d'antidouleurs si elles ont une vue sur des arbres depuis leur fenêtre que des personnes n'ayant pas vue sur des arbres. La sylvothérapie est également bénéfique pour les personnes ne présentant pas d'affections particulières. Le simple contact avec les arbres agit positivement sur le stress et le moral. Vincent Karche, directeur de l'association «SYLVA LYRIC», pratique la **sylvothérapie en partenariat avec l'hôpital de Nantes** sur des groupes de jeunes autistes. Le constat fait par les soignants est très positif sur leur comportement.

Enfin, des symptômes d'éco-anxiété étant de plus en plus souvent repérés chez les jeunes : **le PRSE4 pourrait utilement proposer des actions de compréhension/mise en lumière des bienfaits de l'environnement sur la santé physique et psychique.**

<sup>13</sup> <https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/Larbre-poumon-de-nos-vies-ligeriennes.pdf> Extrait p34

## Axe 5 : L'eau et la santé<sup>14</sup>

Plusieurs axes du PRSE3 concernaient les enjeux de préservation et de restauration de la qualité des eaux (protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine, protéger la santé des utilisateurs de pesticides, favoriser un urbanisme favorable à la santé, etc.).

En premier lieu, **la question de la ressource** en eau va être à soulever, compte tenu de la croissance démographique déjà constatée (+ 30 300 habitants par an principalement en Loire-Atlantique et en Vendée)<sup>15</sup>.

En second lieu, **la question de la qualité** de l'eau est toujours à questionner. Le bilan régional de qualité de l'eau réalisé en 2019 relève **11% des masses de bonne qualité**<sup>16</sup>. L'évolution du positionnement régional sur la compétence Eau est significative : la problématique fait l'objet de plusieurs plans croisés avec les principaux acteurs de la filière, d'un objectif du Plan Région Santé<sup>17</sup> d'un programme européen Life ReversEau<sup>18</sup>.

Concernant la potabilité, l'ARS souligne que 92% de captages d'eaux destinés à l'alimentation humaine sont protégés dans la région et atteste d'une bonne qualité de cette eau<sup>19</sup> et note aussi que les taux de non-conformité bactériologique et de dépassements des limites de qualité nitrates (en nombre et durée) permettent à 98% de la population d'être alimentée par une eau conforme. En revanche, les taux baissent à 78% sur la présence de pesticides<sup>20</sup> qui restent cependant très en-deçà des valeurs sanitaires et n'ont pas nécessité de rupture d'alimentation de la population.

En mars 2023<sup>21</sup>, la Région Pays de la Loire a présenté un plan visant à améliorer son action en vue d'atteindre les objectifs de potabilité, ciblé sur **les objectifs sanitaires des 47 captages dits prioritaires**, sur les 480 que comptent la région. Il fait suite à la stratégie « Protection des ressources en eau des captages prioritaires » adoptée au côté de l'État en 2021 qui affirmait que : « **Des synergies et convergences seront donc à rechercher et à valoriser entre la politique Santé et entre l'ensemble des compartiments (eau, air, sol) dans une logique d'approche intégrée.** »

Le CESER souscrit à cette affirmation et propose de :

- Redonner de la capacité de filtration et de percolation aux sols afin qu'ils puissent favoriser la recharge des nappes et l'épuration naturelle des eaux ;
- Limiter les sources de pollutions (pesticides + nitrates. Rappel : 100% de la Région Pays de la Loire est classée vulnérable aux nitrates) ;
- Soutenir les acteurs qui favorisent les solutions vertueuses, en particulier en tête de bassin versant, secteurs touchés en priorité par le changement climatique.

## Axe 6 : L'alimentation et la santé<sup>22</sup>

**Les entrées sont multiples** de la question de l'utilisation des pesticides à celle de la transformation, mais aussi des modes de consommation des produits -pratiques et usages- et de l'éducation au lien alimentation-santé. Il conviendrait de regarder le lien fait entre le PRSE à venir et les actions déployées sur le territoire régional.

Pour sa part, **le CESER affirme l'importance du développement de la prévention en matière d'alimentation santé**. Le niveau d'éducation est un facteur clé en matière de gradient de santé. Il est donc important non seulement d'agir **dès le plus jeune âge**, mais aussi de toucher l'intégralité de la population et de déployer des actions dans un esprit **d'universalisme proportionné**.

Des leviers existent :

---

<sup>14</sup> CF. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale*

<sup>15</sup> La production d'eau potable pourrait nécessiter la mobilisation de volumes plus importants dans les prochaines années, et à moyen terme d'une redéfinition de l'accès et du partage de l'eau entre agriculture, industrie, tourisme et habitants.

<sup>16</sup> Voir contribution CESER Pays de la Loire « L'eau : condition de développement des territoires » septembre 2019

<https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/rapport-eau-A4-Web.pdf>

<sup>17</sup> Plan Région Santé 2022-28 « la Région agit pour ma santé dans mon territoire » ambition 5 objectif Améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques

<sup>18</sup> Contrat de plan état Région 2022-27, plan commun Préfecture de Région-Région et Agence de l'Eau Loire-Bretagne

<sup>19</sup> Voir contribution CESER Pays de la Loire « L'eau : condition de développement des territoires » septembre 2019

<https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/rapport-eau-A4-Web.pdf>

<sup>20</sup> en particulier de produits de dégradation de l'alachlore et du métolachlore (molécules recherchées depuis 2016 en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe)

<sup>21</sup> *Avis Promouvoir une écologie positive : Plan d'actions « eau potable », mars 2023*

<sup>22</sup> CF. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale*

- L'école se veut un lieu majeur pour la promotion de la santé en termes de suivi mais aussi de prévention, par l'éducation à la santé et aux comportements favorables à celle-ci, dans une dimension individuelle et collective. C'est le rôle du **parcours éducatif de santé** qui doit se déployer de la Maternelle au Lycée.
- Les collectivités territoriales et les associations locales sont acteurs également légitimes pour proposer des actions complémentaires, notamment via **les Projets éducatifs de territoires (PEDT) et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**.
- Enfin, la Région pourrait également favoriser l'implication des jeunes dans la prise en charge des questions de santé environnementale en inscrivant cette thématique dans **les Actions Educatives Ligériennes** (en cours de redéploiement).

Par ailleurs, la Région a intégré dans le Plan Région santé « la Région agit pour ma santé dans mon territoire », des actions initialement développées dans le cadre de l'Ambition régionale Alimentation Santé<sup>23</sup>. Le CESER a rendu deux avis sur ces documents. Il y proposait notamment :

- « L'organisation d'un « Grenelle de la qualité alimentaire », à l'instar de ce que la Région avait fructueusement mis en place dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, nous semblerait être un signal fort et positif pour la réussite de cette ambition régionale et conforme à la volonté de concertation annoncée. »<sup>24</sup>

#### ⇒ Dans ces études le CESER a produit les préconisations suivantes

Ces préconisations peuvent inclure dans leur mise en œuvre un volet santé environnement lié aux risques chimiques dans l'entreprise.

## CONSTRUIRE UN PLAN « AGIR POUR LA SANTÉ AU QUOTIDIEN » PRÉCONISATION N° 1

### CIBLE : Territoires

### OBJECTIF

Sensibiliser les Ligériennes et Ligériens à l'importance d'une bonne hygiène de vie, et ce dès le plus jeune âge, en organisant une continuité entre les acteurs

### BÉNÉFICES

Donner de la visibilité à toutes les actions simples qui sont autant de gestes en faveur d'un bon état de santé

### MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Regrouper les actions déjà soutenues, qu'elles soient portées en direct par la Région (cf. dans l'Ambition alimentation santé...) ou portées par des opérateurs : Aération/radon,...

- Recenser et promouvoir des actions existantes portées par les communes et les EPCI : Pédibus, Semaine du Vélo,...

- Soutenir le développement de nouvelles actions et veiller à leur déploiement régional par exemple :

- Éducation sur le bon usage et l'accès au droit,
- Éducation en santé dans le cadre du service sanitaire des étudiants médicaux et paramédicaux,
- Sport : Soutien financier aux actions « Sport pour tous » à destination des plus fragiles (jeunes enfants, sport adapté handicap ou personnes à mobilité réduite ou âgées, etc.)

### POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

#Aménagement du territoire (SRADDET) #PRSE3 et PRSE4 # Chef de filât Jeunesse

<sup>23</sup> Ambition 5 : Agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé, et essentiellement sur l'objectif 1 améliorer la qualité de l'alimentation au service de la santé des Ligériens.

<sup>24</sup> Avis Plan Ambition alimentation Santé, juillet 2020

# FACILITER LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS D'ÉDUCATION À LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES

PRÉCONISATION N° 3

**CIBLE :** Territoires, Acteurs locaux

## OBJECTIF

Promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé, notamment environnementale et alimentaire

## BÉNÉFICES

Agir pour le développement équitable des territoires

## MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Repenser avec les acteurs concernés les modalités d'utilisation et de fonctionnement des e.pass santé-contraception et culture sport pour une meilleure utilisation par les jeunes.
- Simplifier la mise en œuvre des Actions éducatives pour les lycées (par exemple avec une pluri-annualité des projets et moyens) et porter une communication offensive et incitative auprès de tous les établissements pour promouvoir leur développement notamment sur ces thématiques
- À l'initiative de la Région, déployer une campagne d'information annuelle sur ces thématiques portées par des interventions dans tous les établissements

- Renforcer le soutien financier des associations sportives qui s'engagent en faveur de la santé en accueillant au moins une action d'éducation par an et en développant des comportements « Buvettes éthiques » sans alcool, ...
- Soutenir les acteurs locaux qui développent des initiatives sur ces thématiques en direction des jeunes dans les tiers-lieux qu'ils fréquentent : Maisons de quartier, Centres sociaux ou espaces de vie sociale, Structures d'accueil Jeunesse, avec un renfort de l'aide dans les territoires à faible potentiel fiscal ou sensibles en santé
- Inciter au développement des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) et aux interactions entre collectivités territoriales dans le respect des compétences de chacune pour promouvoir le développement de ces actions tout en maillant le territoire régional

## POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

#PRSE3 et PRSE4 # Chef de filât jeunesse #Formation sanitaire et sociale

## Préconisations générales<sup>25</sup>

### Préconisations / État des lieux et recherche

1. **Créer un observatoire santé-environnement** indépendant (composé d'élus, de professionnels, d'associations...) pour développer des outils, objectiver et centraliser les données de santé environnementale (open data...) pour créer une base de travail et ressources pour les collectivités et professionnels impliqués. Exemple pourrait être pris sur la structure Air Pays de la Loire.
2. **Associer les scientifiques** (de tous horizons), notamment universitaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRSE4, avec une vigilance sur les potentiels conflits d'intérêts.
3. **Financer des programmes de recherche en santé-environnement en partant de situations concrètes** (exemples: les cancers pédiatriques de Sainte-Pazanne, recherche sur les mycotoxines, solastalgie chez les jeunes, lutte contre les comportements à risque en lien avec l'Eco anxiété).
4. **Favoriser la diffusion de la culture scientifique en termes de santé environnementale auprès du plus grand nombre**, pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux santé environnementale et lutter contre des fake-news.

### Préconisations / Politiques territoriales – articulations, adressées à la Région

5. **Intégrer la santé-environnement**, sur les bases du PRSE dans le SRADDET, en allant peut-être au-delà des recommandations.
6. **Réviser les politiques de contractualisation (Contrat Territoire Région) via la mise en place de conditionnalités** pour sensibiliser les EPCI à l'intégration effective de la santé-environnement dans leurs politiques publiques suivant des axes du PRSE.
7. **Mobiliser des fonds européens** pour favoriser le développement d'actions par des porteurs de projets, suivant deux axes :
  - Mobiliser le FEDER axe économie développement solidaire (302M€ sur 2014-20).
  - Coordonner un collectif de porteurs de projet et proposer un dispositif garant du risque financier pour activer, par exemple, des projets Life ou Life+ (directement géré par l'Europe avec une porte d'entrée à 300 000€).

<sup>25</sup> Préconisation 1 à 7 et 9 à 12 : Plans régionaux de santé : L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ?

8. Cf. Etude *Prévention et promotion santé-sociale : les déterminants sociaux de santé leviers pour une politique régionale - Cahier Organisation de la promotion santé social - préconisation 3*

## SOUTENIR LES DÉMARCHES EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

PRÉCONISATION N° 3

### CIBLES : Territoires, Acteurs locaux

#### OBJECTIF

Promouvoir les politiques, les aménagements et les actions favorables à la santé portée par les EPCI ou les acteurs de terrain associatifs dans des logiques de contractualisation (CTR, CPOM)

#### BÉNÉFICES

- Contribuer à une déclinaison locale dynamique et efficace du futur PRSE4
- Participer à la promotion de la santé de façon globale par des actions concrètement mesurables

#### MISE EN ŒUVRE ET RÔLE DE LA RÉGION

- Information sur la santé environnementale sur le site internet et le magazine de la Région
- Appui technique aux EPCI gestionnaires de la protection de la ressource en eau
- Appuis aux initiatives favorisant l'accès à une alimentation de qualité : association d'aide alimentaire, distribution en circuits courts
- Soutien aux campagnes d'information pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- Soutien aux politiques locales améliorant le cadre de vie (urbain, périurbain et rural)

- Contribuer à la promotion des objectifs du développement durable dans les politiques publiques
- Appui aux plans locaux de déplacement : développement des pistes cyclables et bandes cyclables (Plan Local de Déplacement), favoriser les circulations douces pour une « ville apaisée »
- Soutien aux transports collectifs, aux motorisations alternatives et au développement du covoiturage, avec l'adoption en décembre 2020 du schéma régional des mobilités
- Soutien à l'amélioration des pratiques agricoles, notamment via l'installation et la conversion des exploitations labellisées notamment en agriculture biologique
- Plus globalement : financement de l'accompagnement des politiques d'aménagement du territoire favorable à la santé dans le cadre de CTR ou d'un second volet du pacte de ruralité.

Mobilisation d'une partie des "Green bonds" (rappel : objectif de 353 millions mobilisables sur quatre ans, entre 2018 et 2021)

#### POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

PRSE4, Aménagement du territoire

## Préconisation / Prévention

Dans tous ses travaux en lien avec la santé, le CESER met en avant l'importance de la Prévention comme un levier incontournable au bien être physique, psychique et social des personnes. Il la valorise également comme un investissement durable, apte à soutenir l'écosystème de soin.

9. **Développer des actions de prévention santé** pour aider la population à s'approprier sa santé (un focus pourrait être fait sur les jeunes). Ces actions seraient conçues avec la population et les acteurs, à partir des problématiques locales, et à destination de tous publics. Elles seraient à essaimer de façon coordonnée dans tous les territoires concernés, en lien avec les professionnels de santé.
10. **Développer des « Mesures sans regrets »** notamment dans les choix d'urbanisme pour promouvoir le principe de précaution et les démarches de prévention. Vérifier systématiquement l'impact avec des outils simples et adaptés.
11. **Mettre en place des formations, initiale et continue**, auprès des professionnels de santé pour permettre une meilleure prise en compte de la santé environnementale. Exemple : l'impact des COV dans l'air intérieur de l'habitat sur les infections respiratoires.
12. **Soutenir les projets d'éducation à la santé** qui, en complément de l'école (accueil collectif de mineurs, etc.), pourraient être développés et ce, au-delà de la prévention spécifique aux addictions et aux risques d'IST.

## Préconisations Evaluation du PRSE4

13. **Une démarche d'évaluation** in-itinere, portée politiquement par les responsables du PRSE4 permettrait de mesurer les impacts des actions mises en œuvre.